



**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2021/1280 de la Commission du 2 août 2021 concernant les mesures relatives aux bonnes pratiques de distribution des substances actives utilisées comme matières premières dans les médicaments vétérinaires conformément au règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 279 du 3 août 2021)*

Page 4, à l'article 2, point j):

*au lieu de:*       «j) "documentation": les procédures écrites, les instructions, les contrats, les archives et les données, sous format papier ou électronique;»,

*lire:*               «j) "documentation": les procédures écrites, les instructions, les contrats, les registres et les données, sous format papier ou électronique;».

\_\_\_\_\_